# PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

# Notre patrimoine a de l'avenir

# Innovation en éducation populaire

Année 2023/2024

#### Contexte

Dans un contexte de dérèglement climatique de plus en plus présent, se pose la question de la manière de faire face à une anxiété personnelle et collective qui se développe au sein des publics mais aussi pour les éducateurs eux-mêmes dans leur réflexion et leur posture éducative. Comment renouveler notre manière de parler de notre environnement, des questions actuelles, du territoire, des interactions avec le vivant, partager des savoirs, pour accompagner les multiples choix et changements à opérer.

Le Parc met en place depuis plusieurs années un programme d'éducation au territoire destiné aux établissements scolaires situés sur son périmètre.

Il souhaite aujourd'hui ouvrir son champ d'intervention aux structures d'éducation populaire en accompagnant deux à trois projets innovants par an. L'idée est d'aborder de nouveaux sujets ou de les aborder dans un angle différent, avec une méthode nouvelle. L'accompagnement de publics peu mobilisés et accompagnés est primordial. Ces projets innovants devront être inspirateurs d'actions et de comportements citoyens, et favoriser la transition écologique et sociétale. Le PNR Loire-Anjou-Touraine s'adresse ici aux structures dans leur diversité qui portent des projets à visée éducative et qui s'installent dans la durée.

# II. Finalités éducatives

#### Pour les Parcs naturels régionaux

« L'éducation au territoire vise à transmettre des valeurs qui favorisent un développement harmonieux et équilibré des personnes mais aussi du territoire comme de la planète ». (cf. Fédération des Parcs 2010).

### Dans la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Mesure 1 : Coproduire les connaissances pour s'adapter à un territoire en évolution.

Mesure 2 : Conforter l'appropriation des patrimoines et de l'environnement.

Mesure 3: Accompagner le changement des modes de vie.

Mesure 4 : Renforcer la place du citoyen dans les processus de décision.

Mesure 5 : Améliorer l'interconnaissance et les coopérations territoriales.

# III. Éléments indispensables au projet

Dans la première phase d'analyse du projet, celui-ci ne doit pas nécessairement être abouti. En revanche, il est souhaitable que ce projet réponde à certains éléments identifiés :

- une implication du territoire, dans ses composantes et interactions aussi bien humaines que naturelles (à l'échelle de la commune ou de la Communauté de Communes par exemple);
- une co-construction de la démarche avec les participants à l'action souhaitée ;

- un lien à la charte : thèmes abordés (environnement, milieux naturels, énergie, alimentation...) et méthode (gouvernance du projet, participation citoyenne...);
- un projet avec une progression éducative, s'inscrivant dans la durée en lui-même et au-delà de son accomplissement;
- une démarche d'évaluation de l'action.

# IV. Calendrier

#### 1ère phase : réception des projets, audition et sélection

31 décembre 2022 : date butoir pour l'envoi des propositions au Parc.

Analyse pour sélection des dossiers reçus par le groupe d'accompagnement constitué :

- de la présidente et du vice-président de la Commission éducation ;
- de représentants de l'Education Nationale ;
- d'un membre du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc ;
- de la chargée de mission éducation du Parc.

**Janvier 2022** : audition des deux à trois projets présélectionnés par le groupe d'accompagnement. Cette rencontre vise à expliciter les attendus respectifs des acteurs. Des propositions d'ajustements, des précisions sur les contenus et les déroulements pourront être demandées aux structures pour une seconde phase d'étude du projet.

**6 mars 2023** : dépôt du projet abouti avec prise en compte des ajustements évoqués lors de l'audition ainsi que des précisions sur les objectifs évaluables, le déroulé prévisionnel de l'opération et la progression éducative.

**Début avril 2023** : choix définitif des projets soutenus par le groupe d'accompagnement et de suivi de projet.

#### 2ème phase : Rencontre entre les porteurs de projet

Une rencontre entre les différents porteurs de projet retenus aura lieu pour partager les idées et enrichir mutuellement les projets. Cette rencontre sera aussi l'occasion d'identifier les besoins d'apports, de formations et d'échanges en appui des projets.

La date de cette rencontre sera à définir en fonction de l'avancée des projets.

#### 3ème phase : évaluation et restitution

Une restitution et une évaluation écrite seront demandées en fin de projet.

Une date sera à définir en fonction des projets.

# V. Modalités d'engagements

Le Parc s'engage à favoriser l'émergence du projet par le versement de 3 000 euros pour l'ingénierie de conception, et à accompagner l'élaboration du projet (rencontres échange, appui en formation). Le versement des 3000 € se fera en deux fois, à la fin de la première phase et à la troisième phase. Le financement du projet lui-même doit être négocié auprès d'autres financeurs.

Une convention sera établie avec le porteur de projet et précisera les attendus livrables, l'échéancier et les conditions de versements.

Les projets disposeront d'un an et demi pour se concrétiser. Ainsi, la troisième phase devra être terminée avant fin avril 2024.

#### VI. Pièces à fournir au Parc

Les candidats sont invités à expliciter leur idée de projet innovant de façon générale.

#### Fournir au Parc pour chaque projet proposé :

- identification de la structure et de son objet ;
- objectifs pédagogiques du projet ;

- public(s) cible;
- référent.e éducation du projet ;
- territoire d'intention ;
- lien avec le territoire et ses acteurs ;
- aspects innovants du projet ;
- démarche d'évaluation ;
- Numéro de SIRET, code APE ;
- RIB.